

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le
ID : 080-218006609-20250915-DEL_04_150925-DE



Séance du 15 septembre 2025

Délib. n° 04/150925

L'An deux mil vingt cinq, le quinze septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

05/09/2025

Secrétaires de séance :

Mr LEPOIX Pierre

Mme SZAREK France

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mme LECAT Vanessa	Mme SZAREK France

Absent(s) excusé(s) : Mr DEVAUX Maxime, Mme GRIFFON Brigitte, Mr BURLAT Julien,
Mme GRIMAUX Brigitte

Pouvoir(s) : Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France

Objet : Renouvellement du bail de la Société de chasse de Saint Christ Briost

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler le bail avec la société de chasse de Saint Christ Briost représentée par son président, Monsieur Gérard LAUMON, en vue de l'autoriser à chasser sur les marais, bois, talus et terres que possède la commune de Saint Christ Briost.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer annuel à l'identique du bail précédent, à savoir 180 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De renouveler le bail avec la Société de chasse de Saint Christ Briost représentée par Monsieur Gérard LAUMON, Président, d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, et ce jusqu'au 31 décembre 2033 ;
- De fixer le loyer annuel à 180 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de chasse avec la société de chasse de Saint Christ Briost.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

